

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 24 AVRIL 2018

Tirage de Finales des Coupes de l'Isère

Le Président du District,

Le Comité de Direction,

Ont le plaisir de vous inviter au tirage des **1/2 de Finales** des Coupes

- Seniors F. Marchiol et Réserve + les deux Challenges
- U19, U17 et U15 Isère + Repêchages
- Féminines Amitié à 8

Le vendredi 4 mai 2018 à 19h00

Au District de l'Isère à Sassenage

Vœux des clubs pour l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le vendredi 29 juin 2018.

*Les clubs qui ont des vœux à formuler sont invités à nous les adresser avant le **22 mai dernier délai**.*

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr

FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 21-22 Avril 2018

Amende 32 €

G. SUD DAUPHINE	U17
USVO	U17
RO-CLAIX	U13
RIVES	U17

VALLEE DU GUIERS	U13
ASCOL	U13

FMI NON RETOURNEE

Du 21-22 Avril 2018

Amende 75 €

NIVOLAS	U17
VALLEE DE L'HIEN	U17

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 23 Avril 2018

Amende 90 €

VERSOUD	D6
---------	----

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Du 21-22 Avril 2018

Amende 11 €

ST ANTOINE	U13
MISTRAL	U13
VALLEE BLEUE	U13
VAREZE	U18FA8

FM NON RETOURNEE

Du 11 Avril 2018

Amende 75 €

GRESIVAUDAN	U15A8
POISAT	U13

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MARS 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 05/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 19/04/2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
615032 METROPOLITAINS FC (sous réserve d'encaissement)

552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/04/2018.

519877 ST HILAIRE DE COTE (sous réserve d'encaissement)
544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)
611524 BELLEDONNE MEYLAN (sous réserve d'encaissement)
550032 LA TOUR ST CLAIR (sous réserve d'encaissement)
532966 MEYRIE FC (sous réserve d'encaissement)
553088 VIE ET PARTAGE (sous réserve d'encaissement)
536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)
527889 QUATRE MONTAGNES
536496 ECHIROLLES SURIEUX
580990 PONTCHARRA AS
582472 AC MISTRAL
590636 J. O. DE GRENOBLE A

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BOUZOUZOU H. – GHRIEB H. – GIROUD M. – GIROUD R. – LEVYN Didier – LEVYN David – CELIK M. – MASIA P. - LIERS – UO Portugal – VELOSO J. – ISLE D'ABEAU – ARTAS

CHARANTONNAY – FOUR – CICERON F. – DJOUDEUR M. – BECHET P. – BALDINO C. – CICERON F. – MORE C. – COTTIER R. – AS MARTINEROIS – ABDELMOULA B. – ST ANDRE LE GAZ – SASSENAGE – VALLEE GRESSE – LEVYN D. –BRIQUA M.

APPEL : ST ANDRE LE GAZ

REGLEMENTS : TULLINS – BONNAIRE V. – VALLEE DU GUIERS – AS MARTINEROIS – AMARI A. – 2 ROCHERS